



Conseil de sécurité

UN LIBRARY

AUG 16 1983

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

S/15925
15 août 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 15 AOUT 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'EGYPTE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Au cours du débat en cours au Conseil de sécurité, la délégation de la Jamahiriya arabe libyenne a mentionné le document S/15912 et répété les mêmes interprétations mensongères et tendancieuses concernant les exercices militaires communs qui se déroulent actuellement en Egypte.

Ces allégations fallacieuses méritent à peine d'être réfutées; toutefois, afin de rétablir les faits, ma délégation souhaite faire la déclaration suivante :

1. Chacun sait que ces exercices militaires d'entraînement, effectués sur le territoire égyptien, sont d'une durée limitée. Leur date et leur portée avaient été décidées et annoncées longtemps à l'avance et ne sont donc aucunement liées aux événements actuels dans la région.
2. Ma délégation souhaite aussi attirer l'attention sur le fait que les autorités égyptiennes au niveau le plus élevé ont maintes fois déclaré que les exercices militaires d'entraînement ne sont pas dirigés contre un Etat quel qu'il soit et que leur seul objectif est de renforcer la capacité de défense des forces armées égyptiennes.
3. Le déroulement de ces exercices militaires d'entraînement, exécutés sur le territoire égyptien, correspond à un droit légitime souverain et, en fait, à un devoir qui ne constitue de menace pour personne. Point n'est besoin, non plus, de souligner que l'exercice de ce droit est entièrement conforme au droit international et à la Charte des Nations Unies.

Il est évident, Monsieur le Président, que ces allégations sans fondement de la Libye ne sont qu'une vaine tentative de masquer, pour en détourner l'attention, ses desseins de déstabiliser la région, son ingérence continuelle flagrante dans les affaires intérieures du Tchad, son agression contre ce pays et son gouvernement légitime.

S/15925
Français
Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Ahmed T. KHALIL
